

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 18 Juin 2019**

Membres en exercice : ..... 27  
Titulaires présents : ..... 18  
Suppléants présents : ..... 3  
Pouvoirs : ..... 1  
Votants : ..... 22

--- L'an deux mille dix-neuf le dix-huit Juin à 18 heures 15

le conseil communautaire de la communauté de communes Jabron Lure Vançon Durance dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil municipal de SALIGNAC, sous la présidence de Monsieur René AVINENS, président.

Date de la convocation : 7 Juin 2019

Membres présents : Mmes & MM. René AVINENS, Grégory BERTONI, Joëlle BLANCHARD, Marie-Claude BUCHER, Jean-Claude CHABAUD, Brice CHADEBEC, Chantal CHAIX, Alain COSTE, Gérard COUTELLE, Frédéric DAUPHIN, Béatrice FIGUIERE, Michel FLAMEN D'ASSIGNY, François HUGON, Isabelle MORINEAUD, Sabine PTASZYNSKI, Antoine POLATOUCHE, Alain RAVEL, Frédéric ROBERT, Philippe SANCHEZ-MATHEU, Christian TRABUC, Pierre-Yves VADOT.

Absent(s) excusé(s) : Mmes & MM. Thierry BELLEMAIN (suppléant A. POLATOUCHE), Robert ESCARTEFIGUE, Yannick GENDRON, Patrick HEYRIES (suppléant A.RAVEL), Olivier LENOIR, Serge LERDA (pouvoir à R.AVINENS), Jean-Noël PASERO (suppléant M.C BUCHER), Farid RAHMOUN, Michel WATT.

Secrétaire de séance : Frédéric ROBERT

**DCC N° 35/2019**

**OBJET : ADOPTION DU CONTRAT REGIONAL EQUILIBRE TERRITORIAL**

--- Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil communautaire que la Communauté de communes avait acté, par délibération n°45/2018 du 14 Mai 2018, sa participation au Contrat Régional Équilibre Territorial avec les Communautés de communes « Haute-Provence Pays de Banon » et « Forcalquier Lure ».

Ce nouveau Contrat Régional d'Équilibre Territorial pour la période 2019-2021 a été récemment voté par le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il convient désormais que la Communauté de communes valide également ce contrat.

--- Pour rappel pour notre Communauté de communes, les actions suivantes ont été inscrites au contrat du territoire « Haute Provence Durance » :

➤ Axe 2 Une région neutre en carbone

Isolation de bâtiments publics communaux : pour un montant de 500 000€ avec une subvention régionale de 20% soit 100 000€

➤ Axe 3 Un moteur de croissance

Étude sur le développement économique et la zone d'activités durable pour un montant de 50 000€ avec une subvention régionale de 50% soit 25 000€

➤ Axe 4 Un patrimoine naturel préservé

Optimisation des déchets et tri sélectif pour un montant de 302 550€ avec une subvention régionale de 33% soit 100 000€.

Monsieur le Président demande aux élus de statuer sur ce contrat et les opérations décrites ci-dessus.

--- Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil communautaire :

- **AUTORISE** le Président à signer le Contrat Régional d'Équilibre Territorial.

--- Fait et délibéré à SALIGNAC, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Président,  
R. AVINENS

